

# Ordonnance sur l'allégement douanier selon l'emploi (Ordonnance sur les allégements douaniers, OADou)

**Modification du 23 novembre 2001**

---

*Le Département fédéral des finances  
arrête:*

I

L'annexe à l'ordonnance du 20 septembre 1999 sur l'allégement douanier selon l'emploi<sup>1</sup> est modifiée comme suit:

## *1. Abrogation d'allégements douaniers*

N° du tarif	Désignation de la marchandise	Emploi	Taux du droit Fr. par 100 kg brut
2309. 9090	Pop-corn industriel	pour l'utilisation comme matériel d'emballage	1.—
4107. 10 00/ 90 00	Cuirs prêtannés humides, présentant une teneur en poids d'eau de plus de 50 pour cent	pour le tannage	—,30

---

<sup>1</sup> RS 631.146.31

## 2. Modification d'allègements douaniers

N° du tarif	Désignation de la marchandise	Emploi	Taux du droit Fr. par 100 kg brut
<i>Allègement actuel</i>			
1514. 10 90	Huiles de colza, de navette ou de	pour usages techniques	1.—
90 91	moutarde et leurs fractions, même		
90 99	raffinées, mais non chimiquement modifiées		
90 91	– semi-raffinées	pour la fabrication de graisses et d'huiles alimentaires	139.70
<i>Remplacer par</i>			
1514 1190	Huiles de colza, de navette ou de	pour usages techniques	1.—
1991	moutarde et leurs fractions, même		
1999	raffinées, mais non chimiquement		
9190	modifiées		
9991			
9999		pour la fabrication de graisses et d'huiles alimentaires	139.70
1991	– semi-raffinées		
9991			
<i>Allègement actuel</i>			
4810. 1200	Carton en cellulose, en rouleaux	pour la fabrication de découpages pour l'emballage de cigarettes (hinge lid/HL)	6.—
<i>Remplacer par</i>			
4810 1310	Carton en cellulose, en rouleaux, d'un poids au m <sup>2</sup> excédant 150 g	pour la fabrication de découpages pour l'emballage de cigarettes (hinge lid/HL)	6.—
<i>Allègement actuel</i>			
4810. 1200	Papier, lisse, non imprimé, blanchi, sans fibres obtenues par un procédé mécanique, couché sur une face de kaolin, en rouleaux ou en feuilles	recouvrement de plaques alvéolaires en poly- styrène, destinées à être utilisées comme support d'affichage de messages ou comme matériel de construction de stands pour foires	6.—
<i>Remplacer par</i>			
4810 1310	Papier, lisse, non imprimé, blanchi, sans fibres obtenues par un procédé	recouvrement de plaques alvéolaires en poly- styrène, destinées à être utilisées comme support d'affichage de messages ou comme matériel de construction de stands pour foires	6.—
1410	mécanique, couché sur une face		
1900	de kaolin, en rouleaux ou en feuilles, d'un poids au m <sup>2</sup> excédant 150 g		

*3. Modification de numéros de tarif*

Numéros de tarif actuels	Remplacer par
1103.1290 (2x)	1103.1929 (2x)
1103.1490 (2x)	1103.1939 (2x)
1103.2190	1103.2019
1103.2919	1103.2029
1103.2999 (2x)	1103.2099 (2x)
1104.1190	1104.1929
1104.2120 (2x)	1104.2932 (2x)
1515.6091 (2x)	1515.9028 (2x)
1515.6099	1515.9029
1904.9099 (2x)	1904.9090 (2x)
2001.2010	2001.9091
2009.6018	2009.6111
3824.9099	3824.9098
4104.1000/2900	4104.1100, 1900
4105.1100/1200	4105.1000
4106.1100/1200	4106.2100, 3100, 4000, 9100
4810.3900	4810.3910

## II

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

23 novembre 2001

Département fédéral des finances:  
Kaspar Villiger